

Union particulière pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Union de Nice)

Comité d'experts

**Vingt-septième session
Genève, 1^{er} – 5 mai 2017**

RAPPORT

adopté par le comité d'experts

INTRODUCTION

1. Le Comité d'experts de l'Union de Nice (ci-après dénommé "comité") a tenu sa vingt-septième session à Genève du 1^{er} au 5 mai 2017. Les membres suivants du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine (33). Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Arabie Saoudite, Canada, République démocratique du Congo et Thaïlande (4). Des représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et Union européenne (UE). Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Association internationale pour les marques (INTA) et Association japonaise des conseils en brevets (JPAA). La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Kunihiro Fushimi, directeur de la Division des classifications internationales et des normes, OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

BUREAU

3. Le président, M. Thom Clark (EUIPO), et les vice-présidentes Mme Stéphanie Guillot (France) et Mme Chrissie Norman (Australie), ont été élus l'an passé pour deux années civiles. Mme Stéphanie Guillot et Mme Chrissie Norman ne participant pas à cette session, le comité a désigné Mme Kahina Bounif (France) et M. Lachlan Freemantle (Australie) pour les remplacer.
4. Mme Belkis Fava (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du comité sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du comité a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

ENTRÉE EN VIGUEUR DES DÉCISIONS DU COMITÉ D'EXPERTS

7. Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, le comité est convenu que les changements à apporter à la onzième édition de la classification de Nice, pour autant qu'ils n'entraînent pas une modification en vertu de l'article 3.7)b) de l'Arrangement de Nice¹, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et seront publiés en ligne dans une nouvelle version de la onzième édition (NCL (11-2018)) fin 2017.
8. Le comité a invité le Bureau international à corriger les fautes de frappe et les erreurs grammaticales manifestes qu'il pourrait trouver dans le texte de la classification et à harmoniser, dans la mesure du possible, l'utilisation de la ponctuation.

EXAMEN DE DIVERSES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS ET AUTRES CHANGEMENTS À APPORTER À LA ONZIÈME ÉDITION DE LA CLASSIFICATION DE NICE, VERSION 2017

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'[annexe 1](#) du projet [CE272](#), qui contenait un tableau récapitulatif des propositions de modifications à apporter à la onzième édition de la classification de Nice, version 2017.

¹ Article 3.7)b) de l'Arrangement de Nice : "Les décisions relatives à l'adoption des modifications à apporter à la classification sont prises à la majorité des quatre cinquièmes des pays de l'Union particulière représentés et votants. Par modification, il faut entendre tout transfert de produits ou de services d'une classe à une autre, ou la création de toute nouvelle classe."

10. Le comité a adopté un nombre important de changements à apporter à la classification. Les décisions du comité figurent sur le forum électronique sous le projet [CE270](#).

11. Le comité a noté que les propositions qui n'ont pas pu être examinées à cette session faute de temps, seront regroupées dans un document de travail séparé sur le forum électronique, annexe 1 du projet [CE282](#), et débattues lors de la vingt-huitième session.

EXAMEN DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS ET AUTRES CHANGEMENTS À APPORTER À LA ONZIÈME ÉDITION DE LA CLASSIFICATION DE NICE, VERSION 2017, CONCERNANT :

a) LES CONFÉRENCES, CONGRÈS ET SYMPOSIUMS

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'[annexe 2](#) du projet [CE272](#), qui contenait une proposition concernant le classement des services relatifs à l'organisation et à la conduite de conférences, congrès et symposiums, soumise par les États-Unis d'Amérique.

13. La proposition n'a pas recueilli de consensus et a, par conséquent, été retirée par l'office ayant soumis la proposition.

b) LES DISTRIBUTEURS

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'[annexe 3](#) du projet [CE272](#), concernant une proposition relative au classement des distributeurs, présentée par les États-Unis d'Amérique.

15. La proposition n'a pas recueilli de consensus et a, par conséquent, été retirée par l'office ayant soumis la proposition.

c) LA RÉVISION DES INTITULÉS DES CLASSES

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'[annexe 4](#) du projet [CE272](#), qui contenait une proposition visant à apporter des changements à neuf intitulés de classes et à leurs notes explicatives, présentée conjointement par les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Suisse, l'EIPO et le Bureau international.

17. Le comité a adopté la proposition avec de légères modifications. Les décisions du comité figurent sur le forum électronique sous le projet [CE270](#).

18. Les délégations des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Suisse et de l'EIPO ainsi que le Bureau international, ont fait part de leur souhait d'élargir leur travail de révision à d'autres classes de la classification.

d) LES QUESTIONS RELATIVES À L'ORTHOGRAPHE ET À LA TRADUCTION

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'[annexe 5](#) du projet [CE272](#), relative à une proposition concernant les problèmes d'orthographe et de traduction, soumise par le Bureau international.

20. Le comité a adopté un certain nombre de changements. Les décisions du comité figurent sur le forum électronique sous le projet [CE270](#).

SUIVI DES DISCUSSIONS RELATIVES AU CLASSEMENT DES DESSERTS

21. Il n'a pas été possible de débattre de ce point pendant la session, en raison du nombre et de la complexité des propositions soumises au comité.

22. Le comité a noté que le Bureau international préparera un bref résumé sur l'état d'avancement de ce projet et qu'il sera publié sur le forum électronique, projet [SP001](#). Si aucune idée nouvelle ou proposition n'est publiée avant la prochaine session du comité, le projet sera considéré comme clos.

SUIVI DES DISCUSSIONS RELATIVES À L'AJOUT DE PRODUITS NATIONAUX OU RÉGIONAUX TYPIQUES À LA LISTE ALPHABÉTIQUE

23. Il n'a pas été possible de débattre de ce point pendant la session, en raison du nombre et de la complexité des propositions soumises au comité.

24. Le comité a noté que le Bureau international préparera un bref résumé sur l'état d'avancement de ce projet et qu'il sera publié sur le forum électronique, projet [RP001](#). Si aucune idée nouvelle ou proposition n'est publiée avant la prochaine session du comité, le projet sera considéré comme clos.

INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE GESTION DES RÉVISIONS (RMS) ET SUR LA PUBLICATION EN LIGNE DE LA CLASSIFICATION DE NICE (NCLPUB)

25. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'[annexe 6](#) du projet [CE272](#), et sur un [exposé](#) du Bureau international relatif au développement d'un projet de solution de gestion de la révision (RMS) et à l'introduction de quelques améliorations dans la publication en ligne de la classification (NCLPUB).

26. Le comité a noté que le Bureau international s'employait à améliorer la publication en ligne de la classification. Il a en outre pris note que le Bureau international a lancé un projet visant à fournir une solution informatique pour aider le Bureau international et les offices nationaux à gérer les données et le processus de révision des classifications de Nice, Vienne et Locarno.

27. Après l'exposé présenté par le Bureau international, une délégation s'est dite préoccupée par la perte de certaines fonctions de recherche dans le mode archive de NCLPUB. Une autre délégation a demandé au Bureau international s'il lui serait possible de promouvoir encore d'avantage l'utilisation du forum électronique. En outre cette même délégation s'est renseignée sur la possibilité d'inclure des fonctions de vote en ligne sur le forum électronique afin d'offrir à tous les pays membres la possibilité d'exprimer leur choix définitif. Cela permettrait au Bureau international d'écourter considérablement la durée des sessions du comité.

MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 7.1) DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE NICE

28. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'[annexe 7](#) du projet [CE272](#), relative aux modifications de l'article 7.1) du règlement intérieur du Comité d'experts de l'Union de Nice.

29. Le comité a adopté les modifications de l'article 7.1) de son règlement intérieur, telles qu'elles figurent à l'annexe III du présent rapport.

LONGUEUR DE LA PROCHAINE PÉRIODE DE RÉVISION POUR LES MODIFICATIONS (ARTICLE 3.7)b) DE L'ARRANGEMENT DE NICE) À APPORTER À LA CLASSIFICATION DE NICE

30. Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, le comité est convenu que la prochaine période de révision pour les modifications à apporter à la classification, c'est à dire pour tout transfert de produits ou de services d'une classe à une autre, ou pour la création de toute nouvelle classe, serait de cinq ans.

PROCHAINE SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS

31. Le comité a noté que sa vingt-huitième session se tiendra à Genève, dans la mesure du possible, en avril ou en mai 2018.

CLÔTURE DE LA SESSION

32. Le président a prononcé la clôture de la session.

33. Le comité d'experts a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique, le 2 juin 2017.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in the alphabetical order of the names in French)

ALLEMAGNE/GERMANY

Eberhard PREISSINGER, Senior Trade Mark Examiner, Head of Classification and Documentation, German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Federal Ministry of Justice, Munich

Martin SEBELE, Classification Expert, German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Federal Ministry of Justice, Munich

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Lachlan FREEMANTLE, Assistant Director, Trade Marks and Designs Group, IP Australia, Canberra

AUTRICHE/AUSTRIA

Johann WIPLINGER, Trademark Examiner, Legal Department, Austrian Patent Office, Vienna

BÉLARUS/BELARUS

Natallia SINISHOVA (Mme), chef, Département des marques, Centre national de la propriété intellectuelle (NCIP), Minsk

CHINE/CHINA

ZHAO Yijing (Ms.), Chief, Guangzhou Division, Trademark Office, State Administration for Industry and Commerce (SAIC), Guangzhou

DANEMARK/DENMARK

Louise Yde FRANK (Ms.), Principal Legal Adviser, Trademarks and Designs, Danish Patent and Trademark Office, Ministry of Business and Growth, Taastrup

Christian HELTOE, Legal Expert, Danish Patent and Trademark Office, Ministry of Business and Growth, Taastrup

ESPAGNE/SPAIN

Lourdes VELASCO GONZÁLEZ (Sra.), Jefe, Área de Examen Signos Distintivos Nacionales II, Departamento de Signos Distintivos, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Energía y Turismo, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Küllli SOODEN (Ms.), Chief Examiner, Trademark Examination Division, Trademark Department, The Estonian Patent Office, Tallinn

Heli LAANEOTS (Ms.), Senior Examiner, Trademark Examination Division, Trademark Department, The Estonian Patent Office, Tallinn

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Monique CHOINIERE (Ms.), Administrator, Trademark Classification Policy and Practice, Office of the Commissioner for Trademarks, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Mary MUNSON-OTT (Ms.), Staff Attorney, Trademark Classification Policy and Practice, Office of the Commissioner for Trademarks, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Larisa BORODAY (Ms.), Deputy Head, Trademarks Examination Division, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

FINLANDE/FINLAND

Turkka VAAHTOLAMMI, Senior Legal Officer, Trademarks, Finnish Patent and Registration Office, Helsinki

FRANCE

Kahina BOUNIF (Mme), responsable de pôle, Examen des marques, Direction de la propriété industrielle, Département des marques, dessins et modèles, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Brice LAUGIER, juriste, Service de l'examen des marques, Direction de la propriété industrielle, Département des marques, dessins et modèles, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

ISRAËL/ISRAEL

Rula KARDOUSH COHAY (Ms.), Senior Trademark Examiner, Israel Patent Office (IPO), Ministry of Justice, Jerusalem

ITALIE/ITALY

Bruna GIOIA (Ms.), Senior Examiner, Italian Patents and Trademarks Office, Directorate General for the Fight against Counterfeiting (UIBM), Ministry of Economic Development, Rome

JAPON/JAPAN

Koji TAKAHASHI, Director, International Trademark Classification Office, Trademark Division, Trademark and Customer Relations Department, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

Tsukina SHIMOYAMA (Ms.), Trademark Examiner, International Trademark Classification Office, Trademark Division, Trademark and Customer Relations Department, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

LETTONIE/LATVIA

Inese KLISANE (Ms.), Chief Examiner, Division of Examination, Trademark and Industrial Design Department, Patent Office of the Republic of Latvia, Riga

LITUANIE/LITHUANIA

Asta DAPKĖ (Ms.), Examiner, Trademarks and Designs Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

Sigita KIM-TAISAN (Ms.), Examiner, Trademarks and Designs Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

MEXIQUE/MEXICO

Gloria Araceli OLEA HERNÁNDEZ (Sra.), Coordinadora Departamental de Examen de Signos Distintivos, Dirección Divisional de Marcas, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

NORVÈGE/NORWAY

Synnøve HEIMDAHL (Ms.), Senior Executive Officer, Design and Trademark Department, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

Tora Helle CHRISTIANSEN (Ms.), Adviser, Design and Trademark Department, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

NOUVELLE-ZÉLANDE/NEW ZEALAND

Jeanette PALLISER (Ms.), Principal Trade Mark Examiner, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Wellington

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Rémy KOHLSAAT, examinateur, Service de la classification des marques, Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), La Haye

POLOGNE/POLAND

Elzbieta PNIEWSKA-CABAN (Ms.), Trademark Expert, Trademark Department, Patent Office, Warsaw

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

GIM Jeon-Sik, Deputy Director, Trademark Examination Policy Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

KIM Manho, Project Manager, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Jitka STREITBERG (Ms.), Patent Information Department, Industrial Property Office, Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Mitrita HAHUE (Ms.), Head, Trademark Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Liliana BADEA (Ms.), Expert, Trademark Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Natalie MORGAN (Ms.), Head, Trade Mark and Design Classification, UK Intellectual Property Office (UK IPO), Newport

Darrel HENDY, Classification Examiner, Trade Marks and Designs Policy, UK Intellectual Property Office (UK IPO), Newport

SERBIE/SERBIA

Danijela NOVAKOVIĆ (Ms.), Advisor, International Trademarks Division, Intellectual Property Office, Belgrade

SINGAPOUR/SINGAPORE

Ching Lee Jolie GWEE (Ms.), Trade Mark Examiner, Registry of Trade Marks, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Chi Suan KOK (Ms.), Trade Mark Examiner, Registry of Trade Marks, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Stanislava KOPRDOVÁ (Ms.), Classification Expert, Trademark and Design Department, Industrial Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

SUÈDE/SWEDEN

Malin NYSTRÖM (Ms.), Trademark Examiner, Designs and Trademark Division, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Söderhamn

Monika NOWICKA (Ms.), Legal Adviser, Designs and Trademark Division, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Söderhamn

Andreas ÖSTLUND, Designs and Trademark Division, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Söderhamn

SUISSE/SWITZERLAND

Christa HOFMANN (Mme), cheffe, Section examen des marques, Division des marques, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Peter BENNINGER, examinateur, Section examen des marques, Division des marques, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Sébastien TINGUELY, juriste, Division des marques, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

TURQUIE/TURKEY

Coşkun TUNCABOYU, Nice Classification Expert, Trademark Division, Turkish Patent and Trademark Office, Ankara

Murat DONERTAS, Trademark Examiner, Classification Section, Trademark Department, Turkish Patent and Trademark Office, Ankara

UKRAINE

Viktoriiia GRYSHCENKO (Ms.), Chief Expert, Patent Information Division, State Enterprise “Ukrainian Intellectual Property Institute” (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

Maryna VLASENKO (Ms.), Chief Expert, Sector of Development and Introduction of the International Classification of Goods and Services, State Enterprise “Ukrainian Intellectual Property Institute” (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

II. ÉTATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Abdulaziz ALJTHALEEN, Counsel, Law Department, Ministry of Energy, Industry and Mineral Resources, Riyadh

CANADA

Kimberley Anne BAILLIE (Ms.), Manager of Quality and Continuous Development, Trademarks Branch, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Industry Canada, Gatineau

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Dénis TOKO DA NDJEKA, chargé d'études, Cabinet du ministre, Ministère des finances, Kinshasa

THAÏLANDE/THAILAND

Thinet SAKTRAKUN, Trademark Examiner, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi

Teerapong WONGCHUMPOO, Trademark Examiner, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi

III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES/ INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OFFICE BENELUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OBPI)/BENELUX OFFICE FOR INTELLECTUAL PROPERTY (BOIP)

Rémy KOHLSAAT, examinateur, Service de la classification des marques, Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), La Haye

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)/AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI)

Marie Bernadette NGO MBAGA (Mme), juriste, Service des signes distinctifs, Département de la protection de la propriété industrielle, Yaoundé

UNION EUROPÉENNE (UE)/EUROPEAN UNION (EU)

Thom CLARK, Classification Expert, Operations Department, European Union Intellectual Property Office (EUIPO), Alicante

Kelly-Marie BENNETT (Ms.), Legal Assistant, Legal Practice Service, European Union Intellectual Property Office (EUIPO), Alicante

Magnus JAENSSON, Terminology Management Expert, European Union Intellectual Property Office (EUIPO), Alicante

Martin VUIJST, Boards of Appeal, European Union Intellectual Property Office (EUIPO), Alicante

IV. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES/NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Association internationale pour les marques (INTA)/International Trademark Association (INTA)
Bruno MACHADO, Representative, Geneva

Japan Patent Attorneys Association (JPAA)

Keiko HONDA (Ms.), Vice-President of Trademark Committee, Tokyo
Sei SAITO, Member of Trademark Committee, Tokyo

V. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Thom CLARK (EUIPO)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Kahina BOUNIF (Mme/Ms.) (France)
Lachlan FREEMANTLE (Australie/Australia)

Secrétaire/Secretary: Belkis FAVA (/Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VI. SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (OMPI)/SECRETARIAT OF THE WORLD INTELLECTUAL
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Secteur de l'infrastructure mondiale/Global Infrastructure Sector

Kunihiko FUSHIMI, directeur, Division des classifications internationales et des normes/Director, International Classifications and Standards Division

Patrick FIÉVET, chef, Section des systèmes informatiques, Division des classifications internationales et des normes/Head, IT Systems Section, International Classifications and Standards Division

Belkis FAVA (Mme/Ms.), chef, Section des classifications pour les marques et les dessins et modèles, Division des classifications internationales et des normes/Head, Mark and Design Classifications Section, International Classifications and Standards Division

Alison ZÜGER (Mme/Ms.), administratrice aux classifications, Section des classifications pour les marques et les dessins et modèles, Division des classifications internationales et des normes/Classifications Officer, Mark and Design Classifications Section, International Classifications and Standards Division

[L'annexe II suit/
Annex II follows]

ANNEXE II
(voir le paragraphe 5 du présent rapport)

ORDRE DU JOUR

	<u>paragraphe</u> (annexes)
1. Ouverture de la session	2
2. Adoption de l'ordre du jour Voir le présent document.	5 (II)
3. Examen de diverses propositions de modifications et autres changements à apporter à la onzième édition de la classification de Nice, version 2017 Voir le projet CE272, annexe 1 .	9 - 11
4. Examen des propositions de modifications et autres changements à apporter à la onzième édition de la classification de Nice, version 2017, concernant :	
a) les conférences, congrès et symposiums Voir le projet CE272, annexe 2 .	12, 13
b) les distributeurs Voir le projet CE272, annexe 3 .	14, 15
c) la révision des intitulés des classes Voir le projet CE272, annexe 4 .	16 - 18
d) les questions relatives à l'orthographe et à la traduction Voir le projet CE272, annexe 5 .	19, 20
5. Suivi des discussions relatives au classement des desserts Voir le projet SP001 .	21, 22
6. Suivi des discussions relatives à l'ajout de produits nationaux ou régionaux typiques à la liste alphabétique Voir le projet RP001 .	23, 24
7. Information sur le développement d'un système de gestion des révisions (RMS) et sur la publication en ligne de la classification de Nice (NCLPUB) Voir le projet CE272, annexe 6 .	25 - 27
8. Modifications de l'article 7.1) du règlement intérieur du Comité d'experts de l'Union de Nice Voir le projet CE272, annexe 7 .	28, 29 (III)
9. Longueur de la prochaine période de révision pour les modifications (article 3.7)b) de l' Arrangement de Nice à apporter à la classification de Nice	30
10. Prochaine session du comité d'experts	31
11. Clôture de la session	32

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE NICE

(Article 3.4) de l'Arrangement de Nice (Acte de Genève)

adopté par le comité d'experts le 10 septembre 1973
 et modifié les 28 mai 1982, 10 novembre 1995, 11 octobre 2000,
 9 octobre 2003, ~~et~~ 22 novembre 2010 et 3 mai 2017

Article premier : Application des règles générales de procédure

Le règlement intérieur du Comité d'experts de l'Union de Nice (ci-après dénommé "comité d'experts") et des sous-comités et groupes de travail créés par ce dernier, consiste dans les Règles générales de procédure de l'OMPI, complétées et modifiées par les dispositions des articles 3 et 4 de l'Arrangement de Nice (Acte de Genève) et par les dispositions ci-après.

Article 2 : Représentation et dépenses des délégations et des représentants

- 1) Un délégué ne peut représenter qu'un seul État.
- 2) Les dépenses de chaque délégation ou représentant sont supportées par le gouvernement ou l'organisation qui l'a désigné.

Article 3 : Sessions

- 1) Le comité d'experts se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du directeur général.
- 2) Le comité d'experts se réunit en session extraordinaire sur convocation adressée par le directeur général, à son initiative ou à la demande d'un quart des États membres du comité d'experts.
- 3) Les sous-comités et groupes de travail créés par le comité d'experts se réunissent aux dates et lieux fixés par lui ou par le directeur général en consultation avec le président du sous-comité ou groupe de travail concerné.

Article 4 : Sous-comités et groupes de travail

- 1) Lorsqu'il crée un sous-comité ou un groupe de travail, le comité d'experts fixe le mandat de cet organe et la fréquence de ses sessions.
- 2) Est membre d'un sous-comité ou groupe de travail créé par le comité d'experts tout État membre de l'Union de Nice qui a informé le comité d'experts ou le Bureau international de son désir de devenir membre de ce sous-comité ou groupe de travail.
- 3) A le statut d'observateur dans un sous-comité ou groupe de travail créé par le comité d'experts
 - (i) tout État membre de l'OMPI qui a informé par écrit le directeur général de son désir d'acquiescer ce statut dans ce sous-comité ou groupe de travail,
 - (ii) la Communauté européenne, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, l'Organisation Benelux de la propriété intellectuelle, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, et

- (iii) toute autre organisation intergouvernementale qui possède un office régional aux fins de l'enregistrement des marques ou est spécialisée dans le domaine des marques, dont un au moins des pays membres est un pays de l'Union de Nice et qui a informé par écrit le directeur général de son désir d'acquérir ce statut dans ce sous-comité ou groupe de travail, et
- (iv) toute organisation internationale non gouvernementale spécialisée dans le domaine des marques qui a informé par écrit le directeur général de son désir d'acquérir ce statut dans ce sous-comité ou groupe de travail.

Article 5 : Statut de certaines organisations intergouvernementales dans le comité d'experts

Les dispositions de l'article 3.2)b)¹ de l'Arrangement de Nice (Acte de Genève) s'appliquent aux organisations intergouvernementales suivantes :

Communauté européenne
Organisation africaine de la propriété intellectuelle
Organisation Benelux de la propriété intellectuelle
Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle.

Article 6 : Bureau

- 1) Le comité d'experts élit un président et deux vice-présidents pour deux années civiles.
- 2) Tout sous-comité ou groupe de travail créé par le comité d'experts élit un président et un vice-président.
- 3) Tout président ou vice-président sortant peut être immédiatement réélu à son poste.
- 4) Lorsque le président ou le président par intérim est le seul membre de la délégation de l'État membre, il peut prendre part au vote en sa qualité de délégué.
- 5) Les représentants des organisations intergouvernementales visées à l'article 5 peuvent être élus au bureau du comité d'experts ou des sous-comités ou groupes de travail créés par ce dernier.

Article 7 : Adoption des modifications et autres changements à apporter à la classification de Nice²

- 1) Le comité d'experts adopte les modifications et autres changements à apporter à la classification lors de ses sessions annuelles ordinaires. Les modifications ~~seront adoptées~~ **entreront en vigueur** à la fin de périodes de révision déterminées. Le comité d'experts fixe la longueur de ces périodes et la date à laquelle les modifications entreront en vigueur. Conformément à

¹ Article 3.2)b) de l'Arrangement de Nice : Le Directeur général invite les organisations intergouvernementales spécialisées dans le domaine des marques dont un au moins des pays membres est un pays de l'Union particulière à se faire représenter par des observateurs aux réunions du Comité d'experts.

² Article 3.7)b) de l'Arrangement de Nice : Par modification, il faut entendre tout transfert de produits ou de services d'une classe à une autre, ou la création de toute nouvelle classe.

l'Article 4.1) de l'Arrangement de Nice³, cette date ne pourra pas être antérieure à six mois suivant la date d'envoi de la notification correspondante aux pays de l'Union de Nice par le Bureau international. Les autres changements, pour autant qu'ils n'entraînent pas une modification, entreront en vigueur les premiers janvier, toutefois, pas avant un délai de six mois suivant la date de leur adoption, sauf décision contraire du comité d'experts.

- 2) Le comité d'experts peut prendre certaines décisions par des moyens électroniques. Ces décisions comprennent l'adoption des rapports de ses sessions et, sans préjudice des dispositions de l'Article 7.1), l'adoption des changements à apporter à la classification qui n'entraînent pas une modification.

Article 8 : Publication du rapport

Le rapport relatif aux travaux de chaque session du comité d'experts ou un résumé établi par le Bureau international est publié dans le *Magazine de l'OMPI* ou sur le site Web de l'OMPI sur l'Internet.

[Fin de l'annexe III et du document]

³ Article 4.1) de l'Arrangement de Nice : Les changements décidés par le Comité d'experts, de même que les recommandations du Comité d'experts, sont notifiés aux administrations compétentes des pays de l'Union particulière par le Bureau international. Les modifications entrent en vigueur six mois après la date de l'envoi de la notification. Tout autre changement entre en vigueur à la date que fixe le Comité d'experts au moment où le changement est adopté.

ANNEXES TECHNIQUES

[Les annexes techniques sont disponibles sur le forum électronique, sous le projet [CE270](https://www3.wipo.int/nef/public/nice/fr)
<https://www3.wipo.int/nef/public/nice/fr>]

[Fin des annexes techniques et du document]